

06.09.2009

La Commission européenne met tout en oeuvre pour...

Le rapport de la Commission sur le marché laitier reconnaît le problème des surexcédents mais peine à conclure à la nécessité d'une réduction de la production

« La Commission européenne continuera à faire tout ce qui est en son pouvoir pour soutenir les producteurs laitiers de l'Union européenne et pour stabiliser le marché du lait. » C'est avec cette honorable ambition qu'a débuté, le 22 juillet dernier, la conférence de presse de la Commission européenne présentant le rapport sur « La situation du marché laitier en 2009 ».

La Commission explique la chute des prix du lait à la production que connaît l'Europe depuis le début/ la mi-2008, et qui pourrait se révéler fatale pour de nombreux producteurs, par la baisse de la demande en lait et produits laitiers constatée aussi bien dans le monde que dans l'UE : « La baisse de la demande dans l'Union européenne et la chute des prix au niveau mondial se sont directement répercutées sur les prix du marché européen. Par conséquent, le prix du lait avoisine le seuil des 21 c/l et, dans certains pays membres, se situe même en deçà. »

Le marché mondial

Dans sa documentation de travail sur le rapport pré-cité, la Commission relate comment la hausse des prix de 2007 a été suivie « d'une chute des prix sur le marché mondial » : « La demande sur les marchés mondiaux a chuté tandis que la production a progressé ». Les autorités de Bruxelles reconnaissent ainsi le rôle du principe de l'offre et de la demande dans l'établissement des prix sur les marchés mondiaux.

La Commission attribue l'augmentation de l'offre mondiale à l'augmentation de la production en Nouvelle-Zélande, en Australie, en Argentine et au Brésil « et depuis peu aux Etats-Unis ». Par contre, dans les 27 pays membres de l'Union, on a produit 0,9% de lait en moins dans la campagne 2008/09 (1.4.-31.3.).

Quant à la baisse de la demande mondiale en lait, la Commission la mesure à l'ensemble des exportations mondiales, et notamment à celles vers des pays tiers. Les exportations de fromage à l'international - l'Union européenne en est le premier exportateur mondial - ont chuté de 7,8% en 2008 en référence à l'année précédente et de 12,3% au premier trimestre 2009. Les exportations externes du lait en poudre écrémé et entier ont connu en 2008 une hausse dans les échanges avec les pays tiers, le premier trimestre 2009 affichant toutefois un solde négatif.

Le marché européen

La Commission européenne analyse l'évolution du marché européen différemment de celle du marché mondial. La baisse de la demande dans l'UE suffirait à justifier la chute des cours. Elle suggère ainsi que l'offre ne peut être en cause puisque la production de lait dans l'Union, campagne 2008/09, a précisément reculé de 0,9%. Mais surtout, la Commission s'applique à ne pas établir de lien entre les précédentes hausses des quotas de production et la chute des cours. Pour cette campagne, la production est en déficit de 4,2% sur les quotas dans l'ensemble de l'Union.

Les membres de la Commission ne peuvent ignorer, comme tout un chacun d'ailleurs, que cela ne tient pas à la valeur absolue d'un seul indice mais bien à la loi de l'offre et de la demande. La Commission ne cite aucun chiffre sur l'évolution de la demande interne à l'UE en 2008, à part pour les quatre premiers mois de 2009. Du recul dans la production en produits frais (entre 0,8 et 2,5% de recul) et en fromages (-2,3%), elle conclut à une baisse de la demande. Dans la mesure où 70% de la production laitière de l'UE est destinée à la production de produits frais et de fromages, le recul de la demande dans ces secteurs prend une signification majeure sur le marché laitier européen.

Il faut cependant retenir que la demande interne à l'UE subit à elle seule une baisse plus marquée que la production laitière. Ajouté aux baisses des exportations, cela conduit à une suroffre, alors même que la production a été réduite et que les quotas au sein de l'UE n'ont pas été atteints de 4,2%. Dans son rapport, la Commission ne s'exprime pas explicitement sur les excédents d'offre. Toutefois, elle chiffre les quantités de lait qui par intervention des États seront d'ici mi-juillet 2009 rachetées et stockées sous forme de beurre (81 900t) et de lait écrémé en poudre (203 000t), au total 2,9% de la production de l'UE. Entre-temps, la Commission annonce une reprise de la production interne, de 0,5% en mai 2009. La Commission souhaite même poursuivre les interventions nationales jusqu'à tard dans l'année 2010, c'est-à-dire écouler une partie de la production par les mesures d'intervention.

Propositions de la commission

La proposition de la Commission de poursuivre les mesures d'intervention sur la période de temps et dans les proportions

envisagées, de même que les restitutions à l'exportation, prouve bien qu'elle n'entrevoit pas d'amélioration de la demande ni dans l'Union, ni sur le marché mondial.

Il serait à vrai dire plus judicieux alors d'avancer des mesures qui visent à une réduction conséquente de la production de lait de façon à ne pas surclasser la demande.

Cependant, sur ce sujet, le rapport de la Commission ne contient que des propositions à appliquer individuellement par chaque état membre. Une procédure européenne sur le réajustement de l'offre est totalement exclue. « Des mesures telles qu'une baisse des quotas de 5% ou bien un gel de la hausse des quotas » sont exclues parce qu'elles iraient à l'encontre des conclusions du Bilan de santé de novembre 2008. Par ailleurs, de telles mesures, « eu égard aux attentes légitimes des producteurs » (Confiance légitime), ne seraient pas applicables avant la prochaine campagne, à savoir avant le 1.4.2010 et n'auraient donc « pas d'effet immédiat ».

Par contre, la Commission qualifie l'abattage des vaches laitières comme « la voie la plus directe vers une réduction de l'offre », une façon de prendre le mal à la racine. La Commission rejette cependant la mesure en question qui serait « difficilement défendable » auprès des contribuables.

Il ne reste par conséquent qu'une option pour réduire les quantités produites dont les procédures d'application sont étudiées par la Commission : autoriser les pays membres à faire payer un superprélèvement aux producteurs qui dépasseraient leur propre quota de production, même lorsque les quotas nationaux ne sont pas atteints. Il ne s'agit finalement que de légitimer une pratique exercée en France depuis des années. De même qu'un clin d'oeil aux pays membres, tels que l'Allemagne, qui demandent à la Commission un gel des quotas et tout d'abord la possibilité de réglementer plus strictement les quotas à l'échelle nationale.

Cependant, la Commission se refuse catégoriquement à revenir sur la hausse des quotas au niveau européen ne serait-ce que pour une année. Toute demande est rejetée. En guise de » remarque finale », le rapport annonce que « tout changement de politique laitière en réponse à des difficultés passagères est exclu. » Cela fait clairement écho aux décisions prises non pas par la Commission européenne, mais bien à Bruxelles par les ministres et gouvernements de l'UE. Cependant, cette conclusion est en totale contradiction avec l'affirmation de la Commission, proclamée en introduction de la conférence de Presse, de tout mettre en oeuvre pour soutenir les producteurs laitiers.

Ulrich Jasper, AbL / EMB

[<link fileadmin dokumente positions_emb download file>](#)La Commission européenne met tout en oeuvre pour...

[<<< back](#)